L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI MATIN, 10 JUILLET 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS
LUNDI MATIN, 10 JUILLET.

Ventes à l'encan de ce jour.

☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs au terrain avec bâtisses, situé au faubourg Trémé, face à la rue Conti. Et à 4 heures et demie, à l'encoignure des rues Royale et Douane, un lot de meubles et effets.

Par Hoffman & Marks, au No 58 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie, sans réserve.

Par McCerren & Landry, au Masonic Hall, meubles.

Par S. Guinault, à 11 heures, rue Dryades, entre les 8ième et Huitième, Quatrième District, une vacherie, chevaux, charrettes, &c et la clientèle.

Par G. Leaumont—A son magasin d'encan, alpaca, mousseline noire, mousseline rayée, coton blanc et bonnets de matrone, &c.

Par A. Fernandez—A midi, à la Presse des Planteurs, au coin Annonciation et Richard, 245 balles de coton.

ARRIVÉE DU *GEO CROMWELL*.

Une dépêche, reçue hier de la Passe Sud-Est, nous annonçait que le steamer *George Cromwell*, parti de New York le 1er juillet, avait passé la barre à 1 heure P. M. Il doit être arrivé au moment où nous allons sous presse, mais comme les nouvelles qu'il apporte ont été devancées de sept ou huit jours par les dépêches télégraphiques, nous ne jugeons pas à propos de les attendre.

NOMINATIONS OFFICIELLES—Le gouverneur Wells a nommé pour la paroisse d'Orléans le capitaine James Cone, maître du port, à la place de S. Jackson, le capitaine Thomas Cosway, maître du port, à la place de J. P. Baker, le capitaine J. P. Barnett, gardien en chef du port, à la place de Jame Cone, Léonard Cra[illegible], gardien du port à la place de J. P. Barnett; J. P. Baker, constable de la Cinquième Justice de paix, à la place de E. Hecht.

Pour la paroisse de Lafourche, le gouverneur a nommé Matharin Bourg, shérif; Emile K. Leblanc, recorder; L. S. Allain greffier de la Cour District Judiciaire.

Le jury de police de la paroisse St. Jean Baptiste se compose de MM. John B. Sharpy, B. St. Martin, John F. Boreard, P. B. Marmit, P. W. Becknel, B. Roussel, Norbert Lon[illegible], E. W. Martz, L. Bourgeois, J. F. Miller, J. Le Bourgeois, M. Perilleaux.

On trouvera dans notre partie anglaise les nominations pour les paroisses de Claiborne, Pointe Coupée et Caddo.

Nouvelles télégraphiques.

EXÉCUTION DES CONSPIRATEURS.

(Dépêches du *Times*)

New York, 7 juillet—Harold, Payne, Atzerot et Mme Surratt ont été pendus aujourd'hui à 1 heure.

Harold et Atzerot se sont débattus, mais Payne et Mme Surratt sont morts instantanément.

Un writ d'habeas corpus a été émis en faveur de Mme Surratt, mais le général Hancock, par ordre du président, a refusé d'y obéir.

Demande au Canada.

On dit que le gouvernement a adressé au gouverneur général du Canada une demande pour la remise de Tucker, Sanders, Thompson et autres, mais on n'en connaît pas encore le résultat.

Le steamer *Meteor* est arrivé à St Joseph avec 40 passagers et l'équipage du navire qui a brûlé sur les bancs de Terre-Neuve.

Affaire de l'habeas corpus.

Washington, 7 juillet—Le juge Wylie, de la Cour Suprême a adressé un *writ d'habeas corpus* pour Mme Surratt, au général Hancock. Hancock était en consultation avec l'avocat général et le secrétaire de la guerre et n'avait pas encore obéi au writ à 10 h. 30.

L'avocat de Mme Surratt et son conseiller spirituel, membre du clergé catholique, se sont fait leurs efforts pour obtenir du président un sursis en faveur de la condamnée.

Le président Johnson est mieux, mais il n'est pas encore assez bien pour recevoir des visiteurs.

On désapprouve le verdict dans l'affaire du commodore Parker et a ordonné par conséquent la mise en liberté du commodore.

CHRONIQUE LOCALE.

FUNÉRAILLES D'UN OFFICIER FRANÇAIS—L'enterrement de M. A. Rivaud, officier d'administration à bord de l'aviso à vapeur de la marine impériale française la *Mégère*, a eu lieu hier à cinq heures. Cet officier avait succombé, le jour, à l'Asile de la Société [illegible] où il avait été transporté, il y a [illegible] pour y recevoir les soins que [illegible] dont il était atteint, la dyssenterie, terrible ennemi qui fait tant de victimes parmi les militaires et les marins, surtout ceux qui sont exposés aux influences funestes des climats tropicaux.

Une foule nombreuse s'est pressée dans la cour et aux abords de l'Asile de la Société française pour rendre hommage au défunt et donner en même temps un témoignage de sympathie aux commandant, aux officiers et à l'équipage de la *Mégère*, qui représentent la patrie. La dépouille mortelle de M. Rivaud a été conduite au cimetière St Louis. En tête du cortége marchaient les officiers et l'équipage de la *Mégère*, puis venaient le gérant du consulat de France M. Fa[illegible], M. Callejon, consul d'Espagne, M. de [illegible], consul d'Italie, les membres de la Société française et un grand nombre de français et de personnes représentant la population louisianaise parmi lesquels nous avons remarqué beaucoup d'officiers et soldats de l'armée fédérale, des présidents de banque et de compagnies d'assurances, des négociants, &c.

Lorsque les cérémonies religieuses eurent été terminées, le lieutenant de vaisseau G. de Mondésir, second de la *Mégère*, a prononcé d'une voix émue quelques paroles d'adieu au défunt au nom de ses camarades, et il a en même temps remercié les assistants. « Rivaud, a-t-il dit, était bien aimé d'une mère déjà veuve, [illegible] seule de ces tortes pour lesquelles il n'y a de consolation possible, mais si quelque chose peut apporter un adoucissement à la douleur de cette mère, c'est l'assurance que son fils est mort entouré de tous les actes de l'amitié, et que ses restes ont été escortés pieusement jusqu'à leur dernière demeure par un immense cortége de compatriotes et d'amis sympathiques. Nous serons heureux de pouvoir lui transmettre cette assurance, c'est pourquoi, messieurs au nom de mes camarades, je vous remercie. »

Ces paroles ont produit une vive émotion parmi les assistants qui se sont ensuite retirés en observant un profond recueillement.

TEMPÉRATURE
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN,
No 46, rue de Chartres.

9 juillet	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	79	26
Midi	85	29 1/2
6 heures du soir	85	29 1/2
9 heures	84	29

MEURTRE DE SAMEDI SOIR.—Mary Reed ou Duffy fut tuée samedi soir, à été, paraît-il, victime de sa jalousie et il paraît fort probable que Charles A. Duffy, arrêté par le sergent [illegible] est le meurtrier. Il avait sur lui un [illegible] de la même dimension que l'arme qui [illegible] à frapper la femme et qu'on a découvert à l'endroit où l'assassinat a été commis. [illegible] le coroner, qui aura terminé l'enquête [illegible] l'accusation contre le prisonnier.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN MATIÈRE POLITIQUE.

(Extrait de la *France*.)

[illegible] les journaux de New York nous ont apporté la nouvelle de l'arrestation de M. Jefferson Davis, une question s'est aussitôt posée dans toutes les âmes et y a soulevé des anxiétés douloureuses: quel sort est réservé à l'ex-président du Sud? Sera-t-il immolé à des ressentiments qui ne devraient pas survivre à la guerre, ou bien le gouvernement des États-Unis trouvera-t-il au fond de sa conscience assez de force pour être juste et magnanime envers un homme qui a été ferme et constant dans le malheur?

[illegible]

Le parti des vaincus qui rencontra d'abord l'immortel honneur de provoquer ce noble décret du gouvernement provisoire, qui supprima l'échafaud en matière politique. Il n'a pas été relevé depuis, et la majorité qui fut faite en 1853 pour remettre en vigueur les articles 86 et 87 du code pénal n'eut d'autre résultat que de constater l'impossibilité morale d'un semblable retour vers le passé.

Et cependant ne semblait-il pas alors que le gouvernement eut besoin d'être armé des pénalités les plus sévères contre ses ennemis et ceux de la société tout entière.

Mais le Corps législatif rendit un second et plus grand service inappréciable de l'arrêter sur la voie dangereuse où l'entraînait le dévouement de ses conseillers, trop émus par les périls de l'heure présente. Le rapport présenté par M. de La Guéronnière, au nom de la commission, retrace éloquemment les motifs dont s'inspira cette assemblée, et il y a dans ce document des pages qui, consacrées par l'adhésion des Chambres françaises et du gouvernement lui-même, se recommandent aux méditations du gouvernement américain. « Une insurrection, disait l'honorable rapporteur, n'est pas un acte individuel: c'est un acte collectif. Est-il possible de frapper les insurgés en masse? Non! car ce ne serait qu'une extermination. Il faudra donc choisir les victimes, créer des distinctions entre des culpabilités identiques. Est-ce le chef qu'on immolera? L'équité le voudrait; mais presque toujours l'opinion ne le permettra pas. Si ce chef est illustre s'il a une grande autorité, il sera d'autant plus inviolable qu'il sera plus coupable; et si le glaive n'est pas arrêté par le sentiment public, s'il tombe sur cette tête privilégiée, le coup retentit non-seulement dans le désespoir de ses amis, mais aussi jusque dans la pitié de ses adversaires. »

Et le rapporteur ajoutait: « S'il y a eu dans la commission, une majorité très décidée pour abolir l'échafaud politique, il n'y a pas eu une minorité pour le rétablir. Lorsque le gouvernement est venu nous apporter son adhésion à nos vœux et à nos sentiments par l'organe de l'honorable M. Rocher, la majorité est devenue unanimité. »

Voilà comment la France de 1853, au lendemain des plus grandes secousses qui aient agité la société française et la société européenne, répondait aux vœux de l'opinion et de la conscience.

Les États-Unis de 1865, qui représentent une portion si considérable du monde civilisé, vont-ils imiter plutôt nos anciennes fautes que suivre nos récents exemples, eux qui prétendent marcher à la tête du progrès? Est-ce qu'ils porteront eux-mêmes cette atteinte au prestige qui les entoure? Est-ce qu'ils ne fourniront pas la preuve que la conduite la plus généreuse, au point où en sont les choses, sera en même temps la plus habile?

COURSES AU BOIS DE BOULOGNE.—Seconde victoire de Gladiateur dans la seconde journée des courses du bois de Boulogne, près Paris, le 11 juin, *Gladiateur*, le cheval français vainqueur du grand prix Derby, a remporté une seconde victoire sur son concurrent anglais des courses d'Epsom, Todleben, qui n'est arrivé que le cinquième. Nous extrayons ce qui suit du compte rendu de la journée:

A quatre heures fut couru le: Grand prix de Paris. Un objet d'art offert par S. M. l'Empereur et 100,000 francs donnés moitié par la ville de Paris et moitié par les cinq grandes compagnies de chemin de fer, pour poulains et pouliches nés en 1862 de toute espèce et de tout pays. Entrée, 1,000 francs; forfait, 600 francs et 500 francs s'il a été déclaré le 9 juin.

Le second reçoit 10,000 fr. et le troisième, 5,000 fr. Poids, 55 kilog. Distance 3,000 mètres (G. P.)

Cent vingt-deux chevaux engagés, six ont couru:

Gladiateur, à M. le comte de Lagrange—H. Grimshaw.—

Todleben, à M. le duc de Beaufort—Fordham.—

Goutran, à M. le major Fridolin—C. Pratt.—

Tourmalet, à M. Lupin—Kitchner.—

Vertugadin, à M. Delamarre—Flatman.—

Le Mandarin, à M. le comte de Lagrange—J. Grimshaw.—

Lorsque Gladiateur, le favori de la France, apparut sur la piste monté par H. Grimshaw, il y eut de frénétiques bravos.

Toute la confiance était sur ce merveilleux poulain. Puis il y eut un silence solennel.

M. le baron de La Rochette, son drapeau à la main, précédait les six chevaux, les six meilleurs poulains que possèdent les Écuries.

Le drapeau s'abaisse ils partirent magnifiquement.

Tourmalet prit la tête, suivi à une longueur par Todleben, Vertugadin et Goutran. Gladiateur et Mandarin étaient les derniers.

Au second tournant, Vertugadin prit la seconde place, Goutran la 3e et le poulain anglais la 4e. Les deux poulains de M. de Lagrange conservèrent la dernière place jusque après le dernier tournant.

Là, Gladiateur, partant tout à coup, dépassa comme un trait ses adversaires, et il arriva premier avec un galop modéré, gagnant, comme il voulait de trois longueurs au moins sur Vertugadin, second.

Tourmalet fut 3e, Goutran 4e, Todleben 5e et Mandarin 6e.

Montant du prix, 113,000 fr. Le second 10,000 fr., le troisième, 5,000 fr.

Des acclamations frénétiques accueillirent Gladiateur à son arrivée. La foule se rue, non pas comme celle d'Epsom en était rude sur Fille de l'Air, mais pour voir, pour entourer, pour fêter le grand triomphateur.

M. Grimshaw était joyeux, lui ainsi était ému.

En ce moment, nous tous étions précipités vers le pesage pour applaudir, au retour, le coursier vainqueur.

M. de Lagrange entra aussi pour assister au pesage de son jockey.

Le triomphateur à l'expression si joyeusement franche était plus épanoui encore et faisait plaisir à voir. Il n'y avait pas des heureux autour de lui, même ceux qui avaient perdu.

Gladiateur arriva. Grimshaw mit pied à terre, et tenant sa selle et la bride, il vint se ranger.

Il est d'usage d'attendre ce suprême jugement pour déclarer le vainqueur.

La balance pencha vers le jockey. Alors tous les cris éclatèrent dans le pesage et toutes les mains saluèrent M. de Lagrange.

Au même instant, l'Empereur l'appela près de lui.

M. de Lagrange monta par l'escalier extérieur.

En voyant l'accueil fait au propriétaire de Gladiateur par l'Empereur la foule entière éclata en cris avec une émotion qui toucha tous les cœurs. Sa Majesté descendit dans le pesage, tendit sa main de son à ses accompagné de M. de Lagrange. Traversant le gazon, l'Empereur s'approcha de Gliteur. Il examina attentivement il le fit tourner, et put croyait, puis il le caressa au milieu de ces...

ÉDITION D'HIER MATIN

L'exécution des condamnés.

Les dépêches de New-York annoncent que les quatre accusés condamnés par la commission militaire siégeant à Washington ont été exécutés le 7 par ordre du président Johnson, qu'un ordre du président au général Hancock a arrêté l'effet d'un writ d'*habeas corpus*, présenté en faveur de madame Surratt et que tous les efforts faits pour obtenir un sursis à l'exécution ont été repoussés d'une façon inexorable. Le télégraphe ajoute:

« Les sentences concernant les hommes ont été généralement acceptées, bien qu'on ait éprouvé quelque surprise et quelque regret de ce qu'on les pendit si promptement après leur condamnation.

« Celle de Mme Surratt a produit un frémissement d'horreur universel. »

Quels commentaires ajouter à cette phrase du télégraphe? La pendaison d'une femme a quelque chose qui répugne à notre nature et qui révolte nos sentiments les plus intimes, lors même que cette femme serait la dernière des criminelles.

Aussi l'opinion publique accepte-t-elle avec un sentiment universel d'horreur cette expiation sanglante, car elle est loin d'avoir été convaincue de la culpabilité de madame Surratt.

Quand la paix est rétablie du Rio Grande aux frontières du Canada, on se demande s'il est bien légitime de verser le sang de quatre personnes sur le verdict d'une commission militaire dont la compétence est mise en doute par les jurisconsultes les plus éminents?

Plus le crime reproché aux accusés est grand, plus certain doit être leur jugement. Il faut, dans de pareils cas, que le verdict de condamnation soit le reflet de la sentence prononcée dans la conscience du peuple entier en présence des preuves les plus éclatantes. Il faut surtout que toutes les garanties constitutionnelles et légales aient présidé au jugement.

Jusqu'au dernier moment madame Surratt a protesté de son innocence et bien lourde est la responsabilité de ceux qui lui ont refusé le droit d'être jugée par un jury impartial, droit inscrit dans les articles suivants de la Constitution.

« V—Aucune personne ne sera tenue d'avoir à répondre pour un crime capital ou infamant autrement que sur le verdict de mise en accusation d'un grand jury, excepté dans les cas survenant dans les forces de terre ou de mer, ou dans la milice, quand elles sont actuellement au service en temps de guerre ou en danger public.......

« VI—Dans tous les procès criminels, l'accusé jouira du droit d'un jugement prompt et public, par un jury impartial de l'État et du district où le crime aura été commis...... »

La question de savoir si la commission militaire pouvait être légalement saisie du jugement du crime imputé à Madame Surratt et à ses coaccusés, en présence des termes si formels de la Constitution, était au moins douteuse, et il nous semble que ce n'était pas aux juges d'exception qu'il appartenait de la décider en dernier ressort.

Or, le seul moyen de la soumettre au pouvoir judiciaire, protecteur légal de la vie et de la liberté des citoyens, était le recours au privilége d'*habeas corpus*. Le juge auquel on s'est adressé au nom de la condamnée, allait avoir à examiner la question de savoir si elle avait été légalement jugée. Que risquait-on à laisser la magistrature régulière du pays se prononcer? De deux choses l'une: ou le juge reconnaissait la validité de la condamnation et alors tout le monde devait s'incliner devant la décision de la justice, sauf à regretter la rigueur de la condamnation, ou bien le juge déclarait la commission militaire incompétente et sa décision de nul effet, et dans ce cas il suffisait de procéder par les voies légales ordinaires pour amener Mme Surratt à répondre devant un jury du crime qui lui était imputé.

En aucun cas, la coupable, si coupable il y a, n'eût échappé au châtiment qu'elle pouvait mériter. Mais au lieu d'une solution qui eût satisfait l'opinion publique, on voit l'épée trancher la question. Un ordre du Président au général Hancock suspend le privilége d'*habeas corpus* qui seul pouvait conduire à une décision légale. Une loi du Congrès avait certainement donné au Président le pouvoir de suspendre le droit d'*habeas corpus*, mais la guerre étant finie, on espérait qu'il n'userait plus de ce pouvoir, dont on apprécie les terribles conséquences dans l'affaire actuelle.

Autant une condamnation prononcée par une cour criminelle régulière, sur un verdict d'un jury impartial, après des débats publics et contradictoires, où tout se fût passé au grand jour de façon à éclairer tous les doutes, eût été, si sévère qu'elle fût, acceptée par le peuple des États-Unis et par le monde entier avec le respect dû aux décisions solennelles de la justice légalement constituée d'un grand pays, et comme l'expiation méritée d'un grand crime, autant une sentence prononcée par des juges militaires arbitrairement choisis, après un procès commencé à huis clos et sur une instruction secrète puis continué dans des conditions qui étaient loin d'offrir aux accusés toutes les garanties du droit de défense, laissera dans les esprits une impression pénible, dans les consciences un doute affligeant, et dans les annales de l'histoire un de ces exemples fâcheux qu'on peut excuser dans les époques où la tourmente révolutionnaire est à son comble, mais qu'on regrette de trouver au moment où s'ouvre l'ère de la pacification, du retour à la concorde et à l'observation stricte de la légalité, de cette ère, où pour nous servir de l'expression d'un auteur latin:

« Cedant arma togæ. »

Nouvelles Télégraphiques.

(*Dates du 8 de New York.*)

Sentence contre les Conspirateurs.

LE PRÉSIDENT INEXORABLE.

Horreur publique au sort de Madame Surratt.

Accident sur les Bancs de Terre-Neuve.

Incendie d'un navire et mort de 400 personnes.

Writ d'habeas corpus pour Mme Surratt.

SUSPENSION DU WRIT PAR LE PRÉSIDENT.

EXÉCUTION DES CONDAMNES.

L'OR A 139 1/2.

New York, 7 juillet.—Ce qui suit est l'approbation par le Président de la sentence capitale contre les conspirateurs:

Hôtel de l'Exécutif, 5 juillet 1865.

Les sentences suivantes dans le procès de Thomas Harold, Geo A. Atzerot, Lewis Payne, et Mary A. Surratt, sont approuvées; et il est ordonné que la sentence dans l'affaire de Daniel C. Harold, Geo. A. Atzerot, Lewis Payne et Mary E. Surratt, soit mise à exécution par l'autorité militaire sous la direction du Secrétaire de la guerre, le 7 juillet 1865, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, ce dit jour.

Signé ANDREW JOHNSON, Président.

Les sentences contre les hommes sont généralement acceptées bien qu'on éprouve et surprise et regret de ce qu'ils soient pendus si tôt après la condamnation.

La sentence de Mme Surratt a donné lieu à un frémissement d'horreur universel.

Les sentences ont été lues hier aux condamnés.

Payne a gardé une attitude et a montré une fermeté merveilleuses.

Atzerot a été très affecté.

Harold a paru insouciant.

Quant à Mme Surratt, elle est presque morte de terreur et continue à protester de son innocence.

Nombre de gens ont fait des démarches pour obtenir en sa faveur une mitigation de sentence, mais le président s'est montré inexorable.

On dit qu'il a hâté le jour de l'exécution, afin d'éviter l'ennui de répondre aux demandes de pardon ou de rémission.

Terrible accident sur les bancs de Terre Neuve.

Le navire Wm Nelson, d'Anvers, a brûlé sur les bancs de Terre Neuve le 31 juin et 400 personnes ont péri.

L'or est à 139 1/2.

New York, 8 juillet.—Voici l'ordre du président concernant le writ d'habeas corpus en faveur de Mme Surratt:

Hôtel de l'Exécutif, 7 juillet 1865.

Au major général F. S. Hancock, commandant: Moi, Andrew Johnson, président des États-Unis, je déclare par la présente que le writ d'habeas corpus a été déjà suspendu dans des cas comme celui-ci, et je déclare par la présente que je suspends spécialement ce writ et vous charge de procéder à l'exécution de l'ordre donné conformément au jugement de la commission militaire, et vous donnerez cet ordre en réponse à ce writ.

ANDREW JOHNSON,
Président des États-Unis.

Le juge Wylie en voyant ce retour, a dit qu'on ne pouvait rien faire de plus.

Les pères Walter et Wright, conseils spirituels de Mme Surratt, sont allés chez le Président, avec prière, de la part de l'évêque de Baltimore, de faire remettre l'exécution à trois jours au moins, délai nécessaire pour la repentir et pour disposer à la mort.

Ils ont été accueillis par un refus caractérisé, et ont reçu l'assurance que l'affaire de Mme Surratt avait été examinée avec soin et qu'aucun pouvoir humain ne pourrait changer la sentence.

Les journaux sont remplis des détails de l'exécution.

Nouvelles Télégraphiques.

Dates du 6 de Washington et de New York.

Quatre conspirateurs condamnés.

L'or à 139 1/2.

Le coton à 50.

(Dépêches du *N. O. Times.*)

New York, 6 juillet—Le colonel Northrop, commissaire en chef de l'armée rebelle, a été arrêté et interné au Castle Thunder.

Le juge Gould a été relâché.

Quatre des conspirateurs devaient être pendus hier, la sentence ayant été approuvée.

Washington, 6 juillet—Conformément aux sentences rendues par la commission militaire et approuvées par le Président, David E. Harold, Lewis Payne, Mme Mary E. Surratt et Geo Atzeroth doivent être pendus demain. Le Dr Mudd, Sam Arnold et O. Laughlin seront emprisonnés pour la vie.

Spangler est condamné à six ans d'emprisonnement dans le pénitencier d'Albany.

L'or est à 139 1/2, le coton à 50.

Le 4 juillet à Washington.

Washington, 6 juillet—Le général Fremont, le gouverneur Andrews et Frederick Douglas ont prononcé, à la fête de l'Indépendance, des discours où ils ont pris parti énergiquement pour le suffrage des nègres et le sénateur Wilson a donné avis qu'à la prochaine session du Congrès il présenterait un bill pour garantir à chaque nègre citoyen les franchises électorales.

Mobile, 7 juillet—Reçu jusqu'à ce jour 23 834 balles de coton. Le middling est à 35 à 36 c.

Le steamer *Oriental*, venant de la Pointe Look Out avec environ 600 prisonniers de guerre, est arrivé dans la baie aujourd'hui et sera ici demain.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur *Pauline*, capitaine Worley, partira mardi prochain, à cinq heures après-midi, pour les Attakapas et desservira toutes les stations de la baie de Berwick à St-Martinville. S'adresser à bord ou à Belloq, Noblom et Cie, 61, rue Carondelet.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur SCIOTO, capitaine Barnes, partira positivement lundi 10 courant, à 5 heures après midi, pour Brashear City, la Nouvelle Ibérie, St Martinville &c. S'adresser à bord au pied de la rue Bienville.

Rapport de M. Stanton.

Nous avons sous les yeux le rapport annuel du secrétaire de la guerre, qui en raison de considérations militaires importantes, n'avait pas été livré à la publicité à l'époque de l'ouverture du Congrès. Ce document d'une grande étendue et d'une extrême aridité ne contient guère que des renseignements statistiques sur lesquels nous passerons rapidement.

Pendant les neuf premiers mois de l'année 1864, le chiffre des enrôlements dans l'armée des États-Unis s'est élevé à 13,019 hommes pour l'armée régulière; 3 568 soldats ont été transférés de l'armée à la marine par suite de la même période.

Du premier novembre 1863 au 31 octobre 1864, 480,826 hommes ont été envoyés sur le théâtre de la guerre. De ce nombre, 366,450 étaient des enrôlés volontaires pour deux ou trois ans, 42,727 conscrits, et 80,640 miliciens mobilisés pour cent jours. Dans la même période de temps 757 940 hommes ont été congédiés à l'expiration de leur temps de service; 136 300 se sont réengagés et sont retournés à l'armée, après un congé de quelques semaines.

Environ deux cents drapeaux confédérés ont été pris dans les diverses batailles de la campagne de 1864; cent six soldats ont reçu des médailles d'honneur en récompense d'actes de bravoure et de courage.

Il résulte du rapport du général commandant le bureau des troupes de couleur qu'il y avait dans l'armée, au 31 octobre 1863, 58 régiments nègres comprenant un effectif de 37,707 hommes. L'année suivante le nombre des régiments de toute arme était de 140 et l'effectif des troupes de 101 950. Les pertes éprouvées par cette branche du service, soit dans les combats, soit par suite de maladie ou de désertion, se sont élevées en 1864 à 33,139 hommes. Le nombre des soldats de cette catégorie qui été beaucoup plus grand, si les départements de quartier-maître et de commissaire n'avaient requis une si grande quantité de nègres pour leur service.

Les dépenses de la direction du génie ont été en 1864 de $6,335,191 71. Sur cette somme, $6,259,297 ont été affectés à l'entretien de l'Académie militaire.

Des réformes importantes ont été introduites dans le commissariat. Les rations de l'armée ont été réduites sans affecter matériellement le bien être du soldat.

Le département de la justice militaire a eu de nombreux travaux à accomplir, comme le démontrent les chiffres suivants: procès-verbaux enregistrés de cours martiales et de commissions militaires, 33 896, rapports présentés par le juge-avocat général sur les actes des dites cours, 9,340.

Le rapport du prévôt-maréchal-général forme la partie la plus intéressante de cette statistique. Au 1er novembre 1864, les listes d'enrôlement dressées dans les 185 districts départements militaires portant à 2,784 246 les citoyens sujets à la conscription.

Le premier tirage au sort, en 1863, qui avait été ordonné en vue d'obtenir un contingent de 294,962, n'a apporté à l'armée que le faible appoint de 9,848 hommes. 39,417 tirés ne se sont pas présentés; 164,397 ont été exemptés pour cause d'incapacité physique; 52,287 ont payé les $300 d'exonération et 26,002 ont fourni des remplaçants.

Le tirage du 1er mai 1864 n'a pas produit de résultats plus satisfaisants. Sur 39,917 conscrits, 41,694 ont été exemptés, 32,446 se sont fait exonérer, 8,963 ont fourni des remplaçants et 3,416 ont été incorporés dans l'armée.

Au troisième tirage enfin, en septembre 1864, 19,308 ont été incorporés sur 71,430 conscrits.

Le 1er novembre 1864 l'armée américaine, y compris les troupes nègres et les soldats de marine, constituait un effectif de 575,452 hommes. Les sommes versées par les conscrits à titre d'exonération se sont élevées au chiffre de $25,584,599.

Le nombre des déserteurs arrêtés en 1864 a été de 39,392. Du 1er mai 1863 au 30 septembre 1864, 60,760 ont été appréhendés par les prévôts-maréchaux ou leurs agents, soit en moyenne 3,574 par mois.

La moyenne des exemptions pour cause d'incapacité physique a été de 314 par mille. La moyenne des blessures a été de 326 par mille soldats. Celle des décès pour diverses causes de 6,08 par mille. Parmi les maladies qui ont causé le plus de ravages dans l'armée fédérale, la dyssenterie vient en première ligne. On n'évalue pas à moins de 653 sur mille le nombre des soldats atteints annuellement de cette maladie. A la fin de l'année le chiffre des blessés et des malades dans les hôpitaux atteignit environ le seizième de l'effectif total; dans ce chiffre les blessés n'entrent que pour un tiers.

Les payeurs de l'armée ont déboursé dans le courant de 1864 une somme ronde de 315 millions.

Au 30 juin 1863, les arsenaux militaires des États-Unis renfermaient 2033 pièces de canon, 1,305,947 petites armes et un million 631,853 livres de munitions.

Le rapport du quartier-maître-général constate que les États-Unis disposaient à la fin de 1864 de 221,939 chevaux et mulets et de 17,496 chariots et fourgons; 6600 milles de télégraphes militaires ont été en opération durant l'année sur lesquels on n'a pas transmis moins de 1 800,000 messages.

Le reste du rapport ne contient que des détails insignifiants qu'il serait trop long d'énumérer ici.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Un journal de Madrid du 10 juin annonce que les carlistes se réunissent en Catalogne et paraissent pleins d'espoir. On dit même que le général Cabrera est entré en Espagne.

En Angleterre, on se prépare aux élections générales avec une ardeur de plus en plus vive. Les conservateurs ont réuni dans leurs deux clubs de Carlton une somme considérable, pour pouvoir lutter sur toute la surface du royaume par des dépenses telles qu'on n'en a pas vues depuis 1841, à l'époque de la défaite des tories. Sir Charles Wood, qui devait entrer à la Chambre des lords, voit son élévation à la pairie retardée, parce que sa candidature est nécessaire dans Yorkshire, où seule elle peut réussir contre celle du candidat conservateur.

« Le gouvernement, dit l'*International*, court cependant le risque d'aliéner les voix de tous les électeurs indépendants, s'il persévère dans la ligne qu'il vient d'inaugurer à Edimbourg, en soutenant de tout son pouvoir la réélection de M. Adams Black, adversaire déclaré de la réforme parlementaire.

—L'idée d'un nouveau ministère Russell commence à gagner du terrain. Lord Russell et M. Gladstone sont plus d'accord qu'il n'importe quels autres personnages politiques influents.

Tous deux sont pour l'extension du suffrage, non pour donner aux classes ouvrières la majorité dans les votes, mais pour en faire un élément sérieux dans toutes les réunions électorales.

La grande question à Berlin, pour le moment, est de savoir si le docteur Virchow se battra avec M. de Bismark, et si le docteur Gneist se battra avec M. Roon, ministre de la guerre.

Comme l'a dit avec son sans façon ordinaire M. de Bismark, c'est le combat des Horaces et des Curiaces qui est en perspective.

La Chambre des députés ne veut pas laisser poser en principe qu'un député puisse être provoqué en duel pour des paroles prononcées à la tribune, et M. de Grabow, le président, a déclaré que M. Virchow ne devait pas répondre au cartel qui lui a été envoyé par le président du conseil; mais M. Virchow paraissait se résigner difficilement à suivre ce conseil, et la question n'est pas encore résolue.

Voilà où en est le régime parlementaire en Prusse avec un ministère qui brave toutes les décisions de la Chambre, et une Chambre qui rejette impitoyablement toutes les décisions du ministère.

La reine d'Angleterre partira pour l'Allemagne au mois prochain, et le 26 de ce mois elle se trouvera à Cobourg en compagnie du prince et de la princesse de Galles, du prince et de la princesse royale de Prusse, du prince et de la princesse de Hesse, en un mot de toute la famille royale, réunie pour assister à l'inauguration de la statue de feu le prince-consort.

La reine, on le sait, a vu dernièrement s'accomplir en quarante six années. Elle a aujourd'hui huit petits enfants, dont six sont garçons.

Abd-el-Kader est attendu à Paris le 25 de ce mois; on prépare, dit-on, pour lui, avec les agencements nécessités par le rite musulman, les appartements de l'aile droite du palais de l'Élysée. La suite de l'émir se compose de trente et quelques personnes.

On lit dans la *Presse*:

Samedi, dans l'après-midi, un accident est arrivé au prince Napoléon. Il se promenait aux Champs-Élysées, dans une voiture à l'américaine, quand, au rond-point de l'Hypodrome, son cheval s'est emporté, le prince a été précipité de la voiture, qui lui a passé sur les jambes. Fort heureusement, il n'en est résulté que de légères contusions, et il s'est fait reconduire à Meudon.

Nous sommes heureux d'apprendre que cet accident n'a aucune espèce de gravité.

LES REVANCHES DE LA FRANCE.

On sait qu'au moment où *Gladiateur* remportait le prix au Derby d'Epsom sur les plus célèbres races de chevaux anglais, les directeurs d'une des plus importantes compagnies de chemins de fer de la Grande Bretagne achetaient aux ateliers du Creusot, quinze locomotives, et constataient ainsi avec éclat les remarquables progrès de l'industrie française.

Un fait non moins considérable vient, pour la solidarité, d'ajouter une nouvelle victoire aux succès hippiques et industriels que nous avons citée récemment. Les paquebots transatlantiques la *Louisiane* accomplit son dernier voyage du Mexique à Saint-Nazaire avec une rapidité sans précédent, et a devancé de plusieurs jours le steamer anglais qui est parti en même temps de la Vera Cruz. D'autre part, nous apprenons que la *France*, des Messageries impériales, vient d'arriver de Brésil à Bordeaux après avoir, dans sa traversée de dix-huit jours, devancé de trois jours le délai réglementaire.

Sans attacher à ces faits plus d'importance qu'il ne convient au point de vue de la supériorité qu'ils donnent à la France par rapport à l'Angleterre, il faut les signaler et s'en applaudir, car ils sont une preuve éloquente des progrès accomplis dans notre pays depuis que les nouveaux principes économiques. L'Angleterre nous a montré la voie et nous l'a brillamment devancés. Nous avons profité de ses leçons. Nous voici maintenant ses égaux et quelquefois ses vainqueurs dans cette lutte pacifique où tout est avantage pour le bien-être et le progrès général et où il n'y a de vaincus que l'ignorance, la routine et l'égoïsme des intérêts exclusifs.

FEUILLETON

LE CHATEAU DE LA ROCHAUBERT.

Tandis que Mme de la Rochaubert, après quelques mots de politesse, appelait un domestique pour faire prévenir son mari, Paule, c'est le nom de ma cousine, avait continué sa promenade avec M. Anthime, c'est le nom de celui que la renommée désigne comme mon futur cousin.

M. de la Rochaubert, cependant, s'était montré presque aussitôt sur le perron, et s'avançait vers moi:

—Mon cocher vient de m'avertir, monsieur Christian,—c'est mon nom de guerre ici,—que vous aviez préféré faire le chemin à pied.

—En effet, Monsieur, m'empressai-je de lui dire, et je m'en félicite, ce chemin est charmant.

—N'est-il pas vrai? oh! vous trouverez dans notre pays des choses qui méritent d'être vues! Avez-vous déjà visité, en passant, l'usine qui est au bas de Mortagne?

—Non pas, j'ai visité les ruines.

—A chacun son goût, cela est assez peu intéressant; je regrette que vous ne vous soyez point arrêté à l'usine. Il est vrai que vous êtes artiste, ajouta-t-il en se tournant vers sa femme, et ce titre seul explique la préférence.

Mme de la Rochaubert ne répondit pas, et je crus pouvoir traduire, d'après le sourire qui, chez son mari, compléta sa pensée:

—Il est vrai que vous êtes un original, et cela justifie pareille originalité.

Puis il me demanda si j'avais dîné, la question ne manquait pas d'opportunité, mais je n'y avais pas pensé et je m'en souciais nulle envie. Tout le passé semblait refluer vers mon cœur; je cherchais, malgré moi, ma mère dans ces lieux où j'arrivais en étranger, et je me disais avec une amertume dont je n'étais pas maître, que le temps avait effacé la son souvenir, aussi bien que la trace de ses pas, et qu'en cet instant, pas un cœur de ces amis de famille ne donnait un regret, une pensée à ma bien-aimée défunte.

Personne n'était en deuil à la Rochaubert.

J'avais d'autant plus d'impatience de voir ce portrait, dont la seule idée faisait monter les larmes à mes yeux, et de me consoler par cette vue si ardemment souhaitée d'une indifférence dont la constatation me navrait à l'excès. Je me répétais tout bas que c'était pour elle seulement que j'étais venu, que la pitié qui m'avait amené ici me donnerait le courage d'aller jusqu'au bout, et que je devais commencer par la résignation. Je m'efforçais de demeurer empressé et de moi-même, et je répondais tant bien que mal aux propos de mon hôte, qui remontait en causant avec moi vers le château, tandis que sa femme était allée rejoindre les deux jeunes gens autour de la pelouse.

Nous entrâmes dans une pièce attenante à la salle à manger, et qui prenait tout d'abord pour le salon. C'était mon désir qui fut-il fait mon erreur, mais mon désir ne devait pas être satisfait de si tôt. Mes regards ardents interrogèrent rapidement les quatre murailles de cette pièce, et mes regards n'avaient pas rencontré ce qu'ils cherchaient. Il y avait là deux ou trois gravures représentant des manières d'anciennes réglées, des portraits ... agricole, des scènes de chasse et des chevaux, et je ne sais plus quoi. J'éprouvais un serrement de cœur horrible; je sentais bien que ce que je voyais quelque chose d'étroit et de glacial, et j'eus à craindre un moment d'avoir attiré l'attention de M. de la Rochaubert par la tristesse et le désappointement qui perçaient, impossible faite, dans ma parole aussi bien que dans mes traits.

Mais il était trop impatient de savoir si je pourrais me mettre dès le lendemain à l'œuvre, et cet empressement qu'il marquait fait par me paraître si indiscret, qu'à l'une de ses demandes je répondis assez sèchement:

—Avant toute chose, Monsieur, il me faut revoir les sites, que je ne puis commander qu'à Paris.

Il venait de me dire qu'il désirait un portrait en couleur, entrouvant les, à Paris, comme il ne avait eu dans le goût que une ... de peinture.

—Eh bien! ajouta-t-il après réflexion, vous resterez au château en attendant, et vous nous ferez de petits crayons, des bonshommes, pour votre album, et celui de ma fille.

En toute autre circonstance, je serais retourné tout simplement attendre à Mortagne, mais un bonheur inespéré m'avait mis au cœur de la place et je n'en voulais pas sortir.

Sur ces entrefaites, un domestique le vint prévenir que le monsieur notaire était arrivé, et je passai, sur son invitation, dans la salle à manger. Il me quitta une minute, puis revint, s'assit près de la table, et commença à me répéter avec une infinité de variétés que certainement la commande au château, en embrassait d'autres, que M. Anthime Desfresnes, que je venais de rencontrer avec ces dames, et qui se connaissait en beaux arts, avait promis de se faire peindre à cheval, s'il était satisfait de l'épreuve, et qu'enfin lui-même se déciderait peut-être, après examen, à faire représenter sur toile le château et les bois.

—Car, ajouta-t-il par une dernière demande en garantie, vous réussissez dans toute espèce de peintures, n'est-il pas vrai?

—Je ferais tout mon possible pour cela, Monsieur.

—Certainement, il y en a de votre talent; car, enfin, il y a d'autres artistes, il n'en manque pas d'artistes, et cela continue, nous n'aurons bientôt plus que des artistes en France; mais n'importe.

—Je crois bien!

—N'est-il pas vrai! Ainsi donc, il y aura peut-être moyen de nous arranger plus tard pour une vue; un paysage, n'est-ce pas ainsi que vous dites?

—Une vue de la Rochaubert, un paysage, comme vous voudrez, Monsieur.

—Ah! ça, maintenant, parlons d'autre chose; M. Hugues m'a dit que vous n'aviez point traité cet article ensemble; quels sont vos prix?

—Mes prix! Oh! mon Dieu, mes conseils de cela plus tard; cela peut varier, dépendre de plusieurs choses, et, par exemple, tenez, des modèles.

—Ah! les des modèles! Bah, n'importe! Nous nous entendrons toujours bien. On dit que les artistes tiennent encore moins à l'argent qu'à la gloire, et avec cette humeur-là, il n'y a pas lieu à craindre que.... ensuite, vous avez ici le vivre et le couvert, n'est-il pas vrai?

—Parfaitement vrai, Monsieur.

Et tout en répondant, je mangeais quelques fraises à la hâte, et tout en mangeant j'examinais les murs à la dérobée, mais aucun tableau.

Je me levai enfin, et dans le temps que je rentrais dans la première pièce, Mme de la Rochaubert et sa fille, suivies de leur cavalier, y arrivaient au retour de la promenade. Par esprit de convenance, j'imagine, elles ne l'avaient pas prolongée plus de vingt minutes après mon arrivée, et je leur en témoignai ... la délivrer, de tête à tête avec le chef de la famille.

Tous s'assirent autour d'une table sur laquelle on venait de poser une lampe, et à quelques propos entre Mlle Paule et sa mère au sujet d'un canevas oublié, je crois, j'appris avec un indicible soulagement que l'on ne m'avait pas reçu au salon. Le salon ne s'ouvre que dans les grandes occasions, paraît-il, et la salle où nous étions tenions la semblait être consacrée aux réceptions beaucoup moins officielles, et aux causeries de voisins, sans autre cérémonie.

Mlle de la Rochaubert sortit, puis rentra au bout d'un instant, tenant un panier plein de chiffons à la main. M. Anthime n'avait cessé d'elle, se mit à tourner, en s'arrangeant la tapisserie de ses doigts, la finesse du travail qu'elle venait d'en sortir, et à lui faire à demi-voix de vaporeux compliments entremêlés de sourires. Ma tante brodait au col, en s'adressant quelques mots de temps à autre; moi, je lisais ... l'honneur de m'entretenir avec moi. M. Hugues lui avait conté, dans la matinée, que Paris était en pleine révolution, de quoi, par hasard, n'était pas vrai, et il avait besoin d'épancher, à ce sujet, ses idées et ses appréhensions.

Cette représentation d'intérieur dura bien une heure, au bout de laquelle me sentant fatigué, de plus en plus triste, et passablement ennuyé, je témoignai le désir d'aller prendre un peu de repos, ce m'exposant le bien que je pouvais me priver aussi de la société de mes hôtes.

Mme de la Rochaubert me fit une inclination de tête en signe d'adieu, M. Desforets me salua en homme qui sait son monde, mon oncle m'accompagna avec un flambeau, me conduisant jusqu'à ma chambre, et Mlle Paule, tranquille et froide comme la statue du Silence, parut demeurer aussi complètement étrangère à ce qui se passait, que s'il n'eût fait d'un simple bourdonnement de mouche autour d'elle.

Quelques minutes plus tard, je me trouvais enfin libre et seul; j'ouvris ma fenêtre, je regardai la campagne, le ciel étoilé et les grands arbres, j'écoutai longtemps, ce grand silence de la nuit, et je m'enfonçai enfin dans la méditation dans laquelle me plongeaient le spectacle et les pensées qui m'étaient réservés, alors que je pose sur le papier mes premières confidences.

Et maintenant, mon ami, quand pourrai-je vous aller retrouver au fond de la Bretagne? Combien de temps cela-t-il me demander à demeurer ici? Ce portrait, s'il existe, je n'en pourrai vraisemblablement prendre la copie qu'en cachette, et avec des précautions qui peut-être prolongeront forcément mon travail. Il faut nous résigner, je suis le devoir de la femme, je vous ferai passer en douce philosophie en pratique, j'ai hâte de vous serrer dans vos belles mains épargnés, et de respirer près de moi-même que ton bienveille ne me ressent pour quoi fait les émotions. La mauvaise chose, Mon pauvre Anna me croit près de toi.

J'ai dû, à elle aussi, lui cacher mon départ, d'intention d'épargner par défaut de chagrin. Tu m'enverras ses lettres, et tu lui répondras tous cana, quand je serai plus ou fait des voies de correspondance. Je suppose qu'il faut envoyer le courrier à Mortagne, et je suis décidé à y fonder de nouvelles. Je confiais ces je nous consignerai par moins d'aventure dans ce journal tous les incidents dignes de mon intérêt, et tous les événements qui par moments vont se présenter comme qui aurait fort irrégulièrement. Après quoi, adieu, Louis, n'oublie pas qu'Antoinette de Hédéna a besoin d'être, ou celui de moi, Christian, et que sera à toi, comme de tout à la Rochaubert que le peintre Christian.

6 juin.

Je me suis réveillé ce matin, comme je m'étais réveillé en dormant la veille, avec ce vide immense que le néant a laissé derrière elle en mon âme. Mais non pas, qui encombrerait tout autour de moi, c'était une couverte lumière. Est-ce que la nature se réfléchit en moi-même avec grâce et sentiment? est-ce mon esprit qui s'absorbe en elle au point de s'oublier? Mes yeux ne sont tout simplement l'effet du premier repos que je prends ici, ou le doux charme de l'insomnie? Je me sens en paix. Je me le perds, mais je me sens aussi d'accord à la vie de l'espérance que Dieu m'envoie sans doute pour que je me console de cet immense marasme et ce découragement du désespoir.

Il est six heures du matin, les domestiques sont seuls levés au château, je ne sais rien entendre de leurs pas ni de leurs voix aux galantes ou des gerbes dans les cours ... mais nul ne doute probablement que je me suis ... je l'espère, le charme de mon isolement et de ma liberté.

Ma fenêtre est toute grande ouverte, et le vent m'y creuse de jeter dans ma chambre des senteurs de roses et de verdure qui embaument les airs. Le ciel est d'un bleu tendre que n'a pas encore altéré le grand éclat de la lumière, ma vue erre au loin sur d'innombrables sommets de collines, estompées des dernières brumes qui fuient à l'horizon, et en revenant sur la vallée de la Sèvre, elle effleure la cime d'un bois touffu qui remonte des bords de la rivière vers les deux allées du château. L'on entend sous cet épais feuillage des milliers de petites voix qui s'éveillent, s'animent et bégaient dans leur mystérieux langage leur prière du matin. Impossible de dire quelle fraîcheur communiquent à la pensée ces mélodies charmantes. Comment ne les ai-je entendues jusqu'ici avec si peu d'attention? Est-ce que l'on ne sent bien qu'à la condition d'avoir été malheureux? Ou bien, dans ce désert, ces petits êtres si insouciants aux ... déjà comme un ami, et me souhaitaient-ils la bienvenue? Assurément, la tendresse de ma mère eût inspiré à ces oiseaux leurs allures, qu'elles ne seraient ni plus aimables, ni plus sympathiques. Tout à l'heure l'un d'eux est venu, sans plus de manières, se poser sur le bord de la fenêtre, et s'est mis à babiller son histoire à sa façon, non sans surveiller d'un œil soucieux ce que je faisais pour vouloir cette plume qu'il agite en ma main. Nous ferons sans doute plus ample connaissance, mais, positivement, je me trouve moins seul depuis que je les entends chanter. Il y a douze de bons petits cœurs à la Rochaubert! Il y a surtout, ainsi que s'exprimait une fois ma mère, j'oublie à quels propos, comme une pensée à mon égard et une attention du bon Dieu.

Même jour.

Comme j'étais à mes oiseaux, j'ai entendu remuer des meubles et ouvrir des volets au rez-de-chaussée. On faisait les appartements; j'ai laissé la plume et papier, je me suis habillé à la hâte, et je suis descendu au plus vite dans l'espoir de pouvoir, à la faveur des circonstances, jeter un coup d'œil dans le grand salon.

Mon espoir a été déçu, le petit salon seul était en mouvement, ainsi que la salle à manger, et une pièce située dans l'aile orientale, et que je suppose être le cabinet de M. de la Rochaubert.

J'eus l'idée de remonter chez moi et de reprendre le récit de mes impressions, mais ce beau soleil de juin m'attirait vers les bois; je me sentais un croissant besoin de rêverie et de silence, et je subissais déjà, sans m'en rendre compte, cet apaisante influence de la vie de campagne, au sortir de la vie agitée des voyages et des villes.

On m'avait prévenu, la veille au soir, que l'on ne déjeunait qu'à onze heures. Je crus donc pouvoir m'égarer tout à l'aise dans les allées du parc, et après avoir erré quelque temps sous les arbres encore humides de rosée, je m'allai asseoir sur un tronc d'orme, jeté en forme de banc par des fragments de roche au bord de la rivière. Ce point est délicieux, et je me promets d'y venir chercher souvent du recueillement et aussi des pensées, au frémissement des saules, des coudriers et des chênes, au babillage des fauvettes et au murmure mélancolique de cette eau, qui court et rejaillit parfois en chute en chute, avec une suivante fraîcheur, dans son lit de rochers.

A continuer.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 juillet 1865.

Il y a eu hier un arrivage au marché. A vendre 178 têtes bêtes à cornes, 20 veaux et 141 moutons, 146 cochons.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Moutons, par tête	[illegible]	[illegible]
Cochons, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux 1re qualité par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches de lait	[illegible]	[illegible]

Décédée hier, à 6 heures du soir, à l'âge de 53 ans, Mme Vve VIRGINIE BEHR, [illegible] de France. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de M. S. Averous, sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Ste Anne No [illegible].

Décédée hier, à [illegible] heure de l'après midi, ANNA DURIEUX, fille de Frédéric Durieux et d'Emilie Porche, à l'âge de 5 ans. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 5 heures précises. Le convoi partira rue Royale, entre Esplanade, No [illegible].

LISTE MARITIME.

☞ On trouvera à la page anglaise, la liste des navires et bateaux à vapeur arrivés dans le port de la Nlle Orléans.

ATTENTION.

Le magasin de [illegible] ... au Masonic Hall ... [illegible]

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PAIENT PLUS, LES BILLETS DÉCHIRÉS, 15 RUE ST. CHARLES 15 vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. juin—1m

Noyé.

EN se baignant, le 4 juillet, à 7 heures du soir, en face de l'habitation de M. Boudet, au-dessus de Carrollton, M. Pierre Tranolio, taille d'environ 5 pieds, âgé d'environ 28 ans. Les personnes qui trouveront son corps sont priées d'en donner connaissance à ... Burel, rue Tchoupitoulas, près de la rue Général Taylor, ou à l'habitation de M. Boudet.

Demande de Cuisinier.

UN bon CUISINIER, ou une bonne CUISINIÈRE trouvera à s'employer à l'Hôtel des Étrangers, rue de Chartres entre St-Louis et Toulouse. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 10 juillet—4

DEMANDE DE MAISON A LOUER.

On demande à louer, dans le centre de la ville ou la paroisse des deuxième et troisième Districts, une maison ... composée d'au moins quatre chambres à coucher. S'adresser No 41, Vieille Levée. 9 juillet—3

Fabricants de Cigares.

On demande vingt-cinq fabricants de cigares. Il leur sera donné les prix les plus élevés. S'adresser à LÉVY, BROS, Rue Gravier, No 72. 8 juillet—3

Garçons de salle.

ON a besoin de deux BONS GARÇONS DE SALLE qui seront employés de ... Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser chez M. D. Lewis, rue de Conti, No 12, coin Dauphine, de midi à toute heure. 9 juillet—2

Belles terres

Pour la culture du Riz et des Orangers

A VENDRE, un lot de 1 arpent on plus, à la ... de 15 arpents de terre dans le Bayou, ... Quartier Plaquemines. S'adresser au No 27, rue Conti. 9 juillet—1m

Aux Éditeurs des journaux de la campagne.

LE soussigné est tout disposé à se charger des AGENCES, à la Nouvelle Orléans, des journaux de la campagne qui veulent bien lui confier leurs abonnements. J'ai prié MM. les Éditeurs de bien vouloir m'écrire de la poste ... FRANÇOIS BOUVAIN, Fondeur et imprimeur, rue Bourbon. A la Pâture de Bromme. Adresse: Lock Box No 1. 4 juillet—4

MONROE & NOYES,

Marchands-commissionnaires et Encanteurs.

LES soussignés ont formé une société, sous le nom de MONROE & NOYES, à la Nouvelle-Orléans, à titre de marchands-commissionnaires et encanteurs, au No 12 de la rue Carondelet. ... JOHN T. MONROE, D. J. NOYES. Nlle Orléans, 12 juin 1865.

A. D. DORIOCOURT,

NOTAIRE PUBLIC, fait savoir à ses amis et au public qu'il a ouvert son bureau No 76 rue St Louis.

AVIS.

LA société qui a existé en cette ville entre S. O. Plauché et Mme Vve J. B. Plauché Jr., sous la raison de J. B. Plauché Jr. & Cie, est dissoute depuis le 1er juillet 1865. Mme Vve J. B. Plauché Jr. ... chargée de la liquidation. Vve J. B. PLAUCHÉ Jr. Nlle Orléans, 20 juin 1865.

Demande de nourrice.

ON demande une nourrice avec bonnes recommandations. S'adresser au No 21, rue Champs Élysées, faubourg Marigny.

Demande de coupeur.

ON demande un COUPEUR de premier ordre pour l'ouvrage d'habillement. ... S'adresser chez M. CAIN, No 67, rue St Charles.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, Rue Carondelet, No 1-1/2.

AVIS est donné que l'élection annuelle de Directeurs pour ces bureaux, aura lieu le LUNDI 17 courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. F. A. DE BUYS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union.

L'ÉLECTION annuelle de quinze directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI 10 juillet ... J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le lundi 17 de juillet ... LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des États Unis.—Premier District de la Louisiane.

NOUVELLE ORLÉANS, 1er juillet 1865.

Conformément à la section 28 de l'acte intitulé « Acte pour pourvoir au revenu intérieur du gouvernement ... » ... CHARLES SMITH, Percepteur. 1er juillet—jusq 20

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1865.

J'AI accédé, aujourd'hui, à mon affaire avec M. ISIDORE DANZIGER. ... THÉODORE DANZIGER & FILS, au coin des rues Royale et Ste Philippe.

DEMANDE DE VENDEURS.

ON demande deux bons vendeurs de marchandises sèches. ... S'adresser à G. A. C., au bureau de l'Abeille.

En débarquement.

300 caisses bière Pascal fils, grandes et demi bouteilles. ... A vendre par ANT. LABATA.

Vins de dessert et Vieille eau-de-vie de Cognac.

LES soussignés offrent à vendre, pour clore les consignations, ... Pinet Castillon & Co.; J. Denis Henry Mounié & Co.; Joyeux fils Champagne; ... Château Margaux 1858; Château Lafitte 1858; Château Latour; ... 1 juin—SCHLAROUZE & Co.

BANQUE DU SUD.

Nlle Orléans, 26 juin 1865.

Cette Banque a repris ses opérations de change et d'escompte sur ... de l'Ouest.

Changement de domicile.

Les soussignés ont transféré leur bureau du No 49 au No 37, rue de la Vieille Levée. COUTURIE FRÈRES.

BOUDOUSQUIÉ & FORTIER.

COMMERCIAL ALLEY, No 26.

LES soussignés ont formé une société pour la vente à l'encan, sous les noms de BOUDOUSQUIÉ & FORTIER. ... CHS. E. FORTIER.

A vendre pour cause de départ. GROCERIE ...

LOUISIANA ACADEMY.

Précédemment dirigée par M. A. Rouvier.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourbon.

Académie de Musique.

Spectacle, Mariage et Barbier, Propriétaires.

LUNDI, 10 juillet 1865, SIXIÈME SEMAINE de la Troupe de Hernandez.

LA LOTTE POUR LA LIBERTÉ pantomime ... LES SOMNAMBULES HONGROIS.

Dyspepsie, Aigreurs, &c. &c.

GUÉRISON RADICALE.

ÉLIXIR ANTI-DYSPEPTIQUE

DU Dr J. ELLARENA.

LA DYSPEPSIE ... AIGREURS, les MIGRAINES, FLATULENCE, la STÉRILITÉ, les DOULEURS D'ESTOMAC, L'IMPURETÉ DE L'HALEINE, la CONSTIPATION, &c. ... A vendre chez J. DUCONGÉ, 30 rue de Chartres.

AVIS.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous ouvrons ce jour un ... d'importation française de Groceries et de commission en général. ... BLANCHIN & GIRAUD.

Demande de nourrice.

UNE NOURRICE pouvant donner de bonnes recommandations ... 18 juillet

D. AUGUSTIN, avocat.

BUREAU, PASSAGE DE LA BOURSE, No 126. NOUVELLE-ORLÉANS.

Commissaire des États Unis pour le District Oriental de la Louisiane, Maître des Requêtes de la Cour de Circuit des États Unis ...

P. A. ROY,

AVOCAT.

A repris l'exercice de sa profession. Bureau: Passage de la Petite Bourse.

A. PITOT,

AVOCAT,

17 juin rue de la Douane No 32

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,

46, ... Passage de la Bourse...... 46

LOUIS BUSH,

AVOCAT

A THIBODEAUX, LOUISIANE.

Leçons de chant.

MADAME CHARLES BOUDOUSQUIÉ, ...

A vendre,

10 SACS CAFÉ JAVA Government. ... 1/2 tonneau CHARBON ANTHRACITE ...

T. J. & W. H. COOLEY,

AVOCATS.

Rue St.-Charles No 36 au Premier chambre No 4.

F. RAILLARD TRUDEAU, AVOCAT

Bureau, Passage de la Bourse, No 9 PRÈS LA RUE DU CANAL.

Arthur Brocard,

NOTAIRE PUBLIC,

No 12 ...... Rue Carondelet...... No 12

OCTAVE DE ARMAS,

Notaire public,

No...... RUE ROYALE...... 165.

DR. YSIERS, coroner.

Bureau du coroner.

LE Dr DELERY

Dr. P. F. DUREL,

De la Faculté de Paris,

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr H. C. D'AQUIN

HELLIGAN & VON ZINKEN,

Encanteurs et Marchands commissionnaires,

Rue Carondelet, No 46.

J. A. CASSAGAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

LE Dr. GRIM,

CHIRURGIEN-DENTISTE.

J. S KNAPP.

Chirurgien Dentiste.

Changement de local.

J'AI transporté mes bureaux au No 9 de la rue Saint-Louis ... J. H. KELLER.

J. PARISY,

Vétérinaire Maréchal-Ferrant.

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

... L. CASTEL, agent.

Produits de l'Ile de Cuba.

En Douane et en magasin,

867 caisses SUCRE, blanc, jaune et brun, ...

Propriétés foncières et loyers de maisons.

JUSTE FONTAINE et ARMAND CATTANÉO, Courtiers et Agents.

Numéro 18 de la Bourse No 20.

DIVINATION, PRÉDICTION;

PAR MADAME ADAM

STEAMERS POUR LA FRANCE.

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à vapeur de première classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

WASHINGTON	[illegible]
LAFAYETTE	[illegible]
EUROPE	[illegible]
FRANCE	[illegible]
NAPOLÉON III	[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 7 Broadway, New York.

Ligne de la Malle DE MOBILE ET DE LA NLLE ORLÉANS.

LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS.

GELLOS & GOODWYN, agents. CHARLES BRIGGS & CO., agents.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur PAULINE, capitaine J. F. Worley ... BELLOCQ, NOBLOM & Co.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ LUNDI, à 5 heures P. M. Le bateau à vapeur SCIOTO ...

POUR LA BAIE ST-LOUIS ET LA PASSE CHRISTIANE ... CHAS. W. LEWIS.

Paquebot régulier du samedi soir. POUR VICKSBURG. ... TITUS & GWARTNEY.

POUR LA COTE DU DESSUS DE LA VILLE ...

Ligne de la Malle de la Nouvelle Orléans et de Mobile.

POUR GALVESTON ... T. SMALLMAN Jr.

BELIZE, HONDURAS. POUR BELIZE, HONDURAS.—La goëlette FANCY ... W. WAKEFIELD.

POUR VERA CRUZ—La goëlette CONSTANCE ... F. DE SILVA & Co.

POUR LE HAVRE—Le brick ... GEO W. MYRSON & CO.

MAISON A VENDRE. ... GEO. SCHAEFFER.

GRAND ASSORTIMENT DE SELLERIE Anglaise, Française et Américaine.

A LA SELLE ANGLAISE

MAISON L. GUILBAUX & GIEFERS

34, rue de Chartres, 34,

(Anciennement rue Royale, 121 et 123.)

Aux Planteurs de coton.

... D. V. CHAFFY.

Sabatés Frères & Co.

Marchands Commissionnaires.

HAVANE. (Cuba)

CHEMINS DE FER DE LA VILLE.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Billets volés.

... G. HUFFARD

J. E. Villavaso,

MARCHAND de PRODUITS DE L'OUEST

PORC, FARINE, BACON, SAINDOUX, JAMBONS, WHISKY, &c.

Rue des Magasins No 65,

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks.

Grande vente, sans réserve, de 550 lots de marchandises sèches, lingerie, habillements, bonneterie, ... PAR HOFFMAN & MARKS. S. S. ELLICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 58.

Succession Louis Félix Magret. Vins, meubles, &c. PAR BOUDOUSQUIÉ & FORTIER. CHS. E. FORTIER, encanteur, Bureau, No 26, Commercial Alley.

Meubles. PAR McCERREN & LANDRY.

Coton...Coton. PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 27. ... 245 balles coton.

VACHERIE. PAR S. GUINAULT, Encanteur.

VACHERIE. PAR S. GUINAULT, encanteur.

Vente pour cause de liquidation. VACHERIE. PAR S. GUINAULT, encanteur.

PAR J. E. HENRIQUES, encanteur.

VENTES JUDICIAIRES.

Laurent Millaudon contre Charles Barrett Davis.

Cour du Deuxième District Judiciaire de la paroisse de St-Bernard—No 407.

SAMEDI, 5 AOUT 1865, A 11 HEURES A. M.

VENTES A L'ENCAN

Alpacas et mousselines laine noire, mousselines, cotons blancs et de ..., PAR GABRIEL LEAUMONT, Bureau d'encan, rue Chartres.

Vente de marchandises sèches. PAR E. ROGER & Co. G. DEJAN, encanteur.

MARDI, 11 du courant, ... 200 pièces indiennes anglaises et américaines. 100 de jaconat français. 275 de toile d'Irlande. 200 de cotons blancs et écrus, de diverses marques. 100 de denims bleu. 250 douzaines bas assortis. 200 de mouchoirs bastide. 200 paires souliers assortis.

Succession d'Armand Deléry. PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENTES JUDICIAIRES

James Martin vs Thomas Ashew. Le même vs le même.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans ... ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. Mach vs W. C. C[illegible]

Succession de Louise Martin E. Reynolds décédé.

A. Babille vs E. W. Pierce.

Jean Lalande vs Cageline La[illegible].

M. A. Oberman vs ses créanciers.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans ... ALFRED SHAW.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Samuel Pile.—No 24,436.

DEUXIÈME COUR de District de la Nlle Orléans ...

William Phelan contre ses créanciers—Cinquième Cour de District—No 14,351

AVIS.

Entrepôt de Tapis.

No 19...... Rue de Chartres...... No 19

AVIS.

MALADIES. Maladies Vénériennes, Injection et Pilules du Dr VIGIER.